

Paris, le 21 novembre 2006

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Note de vie scolaire rime avec arbitraire**

Les premiers conseils de classe de collège vont bientôt se tenir et les parents ne savent toujours pas exactement en quoi va consister la note de vie scolaire.

Risque de double peine, confusion entre sanction du comportement et évaluation des acquis, notation arbitraire, contre productivité en matière d'éducation à la citoyenneté, la FCPE rappelle ses fortes réserves par rapport à ce dispositif.

Dans ce flou, une seule chose est nette : l'inégalité de traitement d'un établissement à l'autre. Ici, l'élève se voit attribuer un capital de 20 points qui est amputé plus ou moins lourdement pour toute omission, retard, absence ou manquement ; là il se voit attribuer 10 points qui pourront faire l'objet de bonifications et de minorations...

La FCPE appelle les parents et notamment les élus FCPE aux conseils de classe à être extrêmement vigilants et à demander des explications sur les conditions d'attribution de la note, en particulier dès que l'évaluation n'est pas transparente.